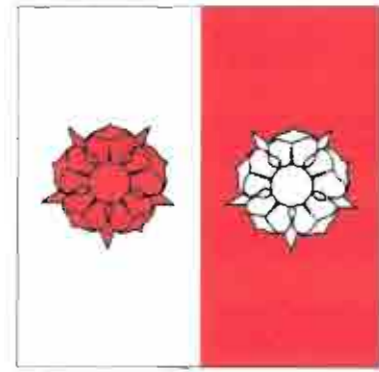


CANTON DE VAUD
COMMUNE DE SASSEL



PLAN GENERAL D'AFFECTATION
**PLAN DU VILLAGE
ET LIMITES DES CONSTRUCTIONS**

SITUATION 1: 1'000

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 22 janvier 06

Soumis à l'enquête publique
du 3 mars au 3 avril 2006
et du 13 février au 15 mars 2007

Le Syndic : La Secrétaire :

Le Syndic : La Secrétaire :

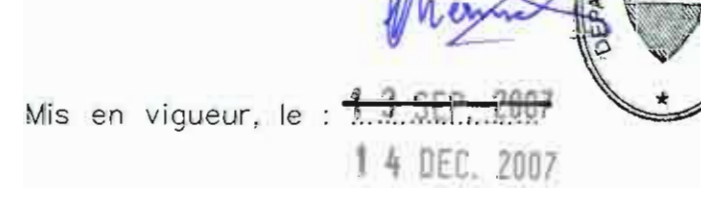


Adopté par le Conseil Général
dans ses séances du 2 novembre 2006
et du 25 avril 2007

Approuvé préalablement par le département
compétent :
Lausanne, le 18 JUIL. 2007

Le Président : Le Secrétaire :

Le chef du Département :



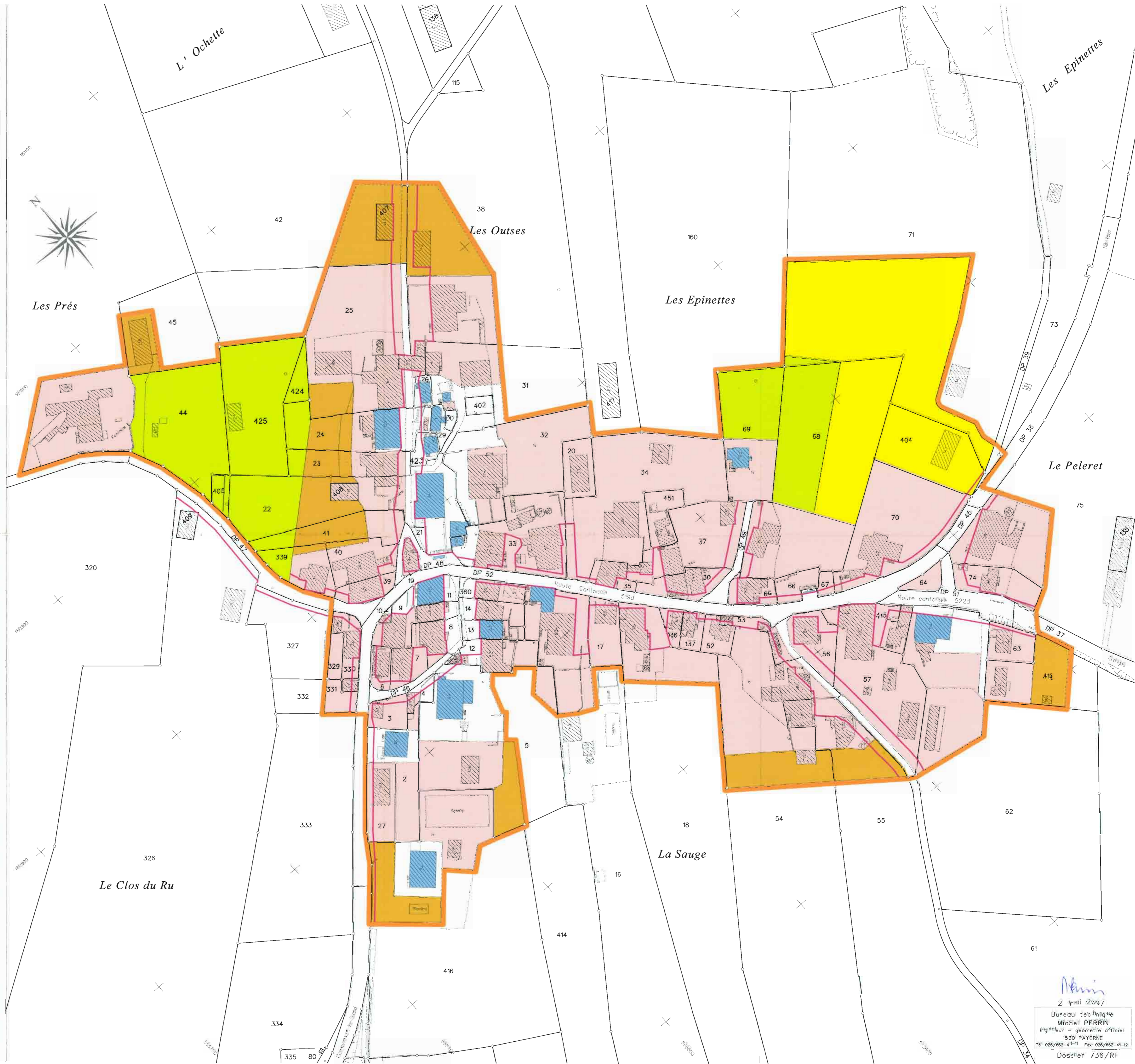
Mis en vigueur, le 14 DEC. 2007

LEGENDE

- Périimètre de la zone du village
- Secteurs des bâtiments de valeur (notes 2 et 3 au recensement architectural)
- Secteurs libres à préserver
- Secteurs constructibles
- Secteur d'habitation à faible densité
- Secteurs de dépendances de type rural
- Secteurs de protection du site bâti et du paysage
- Limite des constructions
- Surface sur laquelle les bâtiments peuvent être transformés, subir certaines modifications ou reconstructions à la condition de respecter le caractère architectural de la localité.

Remarque :

- Avec le PSA au 1:5'000, le présent plan abroge :
 - le plan d'extension fixant la limite des constructions approuvé le 24.08.1977
 - le plan des zones 1:5'000, le plan du village 1:1'000 et le règlement approuvés le 14.03.1980
 - le PPA "Aux Biolèyres" approuvé le 7.08.1992



2 avril 2007
Bureau technique
Michel PERRIN
ingénieur géomètre officiel
1530 PAYERNE
Tél. 028/662-4111 Fax 028/662-41-12
Dossier 736/RF